

D.2019.12.11.1.17

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2019

1 – 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS - CONNEXION LIGNE B

1.17 – 3^{ème} Ligne de Métro et Connexion Ligne B – Autorisation de signer l'accord cadre « Etude de Sécurité et Sûreté Publique (ESSP) » à conclure avec la société CRONOS Conseil.

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X (à compter du point 8.1)		X (jusqu'au point 7.11 inclus)
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)
SUAUD Thierry	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express.
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express.
- Par délibération D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération dont une mise en service fin 2025.
- Par délibération D.2019.11.27.1.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2019.11.27.1.2, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a déclaré d'intérêt général l'opération Connexion Ligne B.

La présente procédure concerne l'accord cadre des missions d'étude de sécurité et sûreté publique (ESSP) à effectuer lors des études de conception et en phase de réalisation.

Il porte sur les missions d'études de sûreté et sécurité publique (ESSP), destinée à l'ensemble de l'opération Toulouse Aerospace Express (incluant la 3^{ème} ligne de métro et la Liaison Aéroport Express) et de l'opération Connexion Ligne B et comprend :

- Un diagnostic précisant le contexte social et urbain et l'interaction entre le projet et son environnement ;
- Une analyse du projet au regard des risques de sécurité publique pesant sur l'opération ;
- La proposition de mesures concernant :
 - L'aménagement des voiries et espaces publics,
 - L'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions et l'assainissement du projet,
 - L'aménagement des abords des ouvrages,
- Une étude générale de sûreté et sécurité publique (ESSP) et des ESSP particulières pour les stations, les viaducs, les tunnels, le centre de maintenance,... ;
- La vérification de la bonne prise en compte des propositions dans les dossiers AVP, PRO et DCE.

En phase réalisation :

- Le suivi de la mise en œuvre des mesures ;
- La rédaction de la charte de sûreté et sécurité publique ;
- Un bilan final par opération.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191217-20191211-1-17D- DE Date de télétransmission : 17/12/2019 Date de réception préfecture : 17/12/2019

L'accord cadre prévoit également la réalisation des études cybercriminalités et risque d'explosion et attaques NRBC (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques).

La durée de l'accord cadre est de 96 mois, le nombre de marchés subséquents est estimé entre 3 et 5 pour une durée d'exécution pouvant s'étaler sur 10 ans selon les marchés et l'opération concernée.

La passation de ce marché se fait dans le cadre d'un appel d'offres restreint (3 candidats) conformément aux articles R2161-6 à R2161-11 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 13 mai 2019 aux publications du JOUE et BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 3 juin 2019 à 12h00.

7 entreprises ont remis un dossier de candidature dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

La commission d'appel d'offre de Tisséo collectivités (SMTC) a, dans sa séance du 25 juin 2019, retenu les 3 candidatures suivantes :

- Althing
- Cronos conseil
- Laziou Conseils

Le dossier de consultation a été envoyé aux candidats, la date limite de remise des offres a été fixée au 16 septembre 2019 avant 12h00.

En vertu de l'article R2132-2 du Code de la Commande Publique, le mode choisi par le Maître d'Ouvrage pour la transmission du Dossier de Consultation est la voie électronique.

Les 3 candidats ont retirés le DCE via la plateforme tisséo.fr

Deux (2) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

1. Cronos Conseil
2. Laziou Conseils

La Commission d'Appel d'offres de Tisséo Collectivités (SMTC) a, dans sa séance du **3 décembre 2019**, attribué l'accord cadre Etude de Sécurité et Sûreté Publique (ESSP) à la société **CRONOS Conseil**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de l'accord cadre Etude de Sécurité et Sûreté Publique (ESSP) avec la société **CRONOS Conseil**.

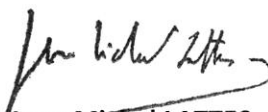
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec la société **CRONOS Conseil**, l'accord cadre concernant les études de Sécurité et Sûreté Publique (ESSP).

ARTICLE 2: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES